



alors ses frères ne croyaient pas en lui. » Si ce n'est pas un apôtre, si c'est un je ne sais quel troisième Jacques, comment peut-on le regarder comme un frère du Seigneur? Comment un troisième peut-il être appelé mineur par opposition avec majeur, quand ces deux termes établissent la différence entre deux seulement, et jamais entre trois? C'est bien l'apôtre du reste qui porte le nom du frère du Seigneur, puisque Paul a dit: « Ensuite, trois années étant écoulées, je vins à Jérusalem voir Pierre, et je restai quinze jours auprès de lui. Or je ne vis aucun des apôtres, excepté Jacques frère du Seigneur. » *Galat.* 1, 18, 19. Il dit dans la même épître: « Ayant reconnu la grâce qui m'était donnée, Pierre, Jacques et Jean qui paraissaient être des colonnes... » *Ibid.* II, 9. Pour ne pas estimer celui-là le Jacques fils de Zébédée, vous n'avez qu'à lire les Actes des Apôtres. Hérode l'avait déjà mis à mort. Il n'y a plus qu'à tirer la conclusion: cette Marie dont il est écrit qu'elle était la mère de Jacques le Mineur, était la femme d'Alphée, et la sœur de Marie mère du Seigneur; si Jean l'Évangéliste la nomme Marie de Cléophas, ce nom vient du père, ou de la race, ou d'une autre cause que nous ignorons. Si vous pensez qu'il y a là deux femmes distinctes, parce qu'une fois elle est nommée Marie mère de Jacques le Mineur, et une autre fois Marie de Cléophas, sachez que l'usage de l'Écriture est de désigner un homme par diffé-

sed tertius nescio quis Jacobus, quomodo est frater Domini putandus, et quomodo tertius ad distinctionem majoris appellabitur minor, cum major et minor, non inter fratres, sed inter duos solent præbere distantiam; et frater Domini Apostolus sit, Paulo dicente: « Deinde post triennium vidi Jerusalem videre Petrum, et mansi apud illum diebus quindecim. Alium autem Apostolorum vidi neminem, nisi Jacobum fratrem Domini » *Galat.* 1, 18, 19. Et in eadem Epistola: « Et cognita gratia, quam data est mihi, Petrus et Jacobus et Joannes, qui videbantur columnæ esse... » *Galat.* II, 9. Ne autem hunc putes Jacobum filium Zebedæi, lege Actus Apostolorum. Jam ab Herode fuerat interceptus. Restat coniescit, ut Maria ista que Jacobi minoris scribitur mater, fuerit uxor Alphæi, et soror Mariæ matris Domini; quam Mariam Cleophæ Joannes Evangelista cognominat, sive a patre, sive gentilitate familiæ aut quacunque alia causa ei nomen imponens. Si (ad Sin) autem iude tibi alia atque alia videtur, quod alibi dicatur: « Maria Jacobi minoris mater, » et hic « Maria Cleophæ » (l. *Cleophæ*), disce Scripturæ consuetudinam, eundem hominem diversis nominibus

rentis nomen. Raguël, beau-père de Moïse, est encore appelé Jethro. Gédéon, sans qu'on dise préalablement pour quel motif, s'écrivit tout à coup Jerobaal, Ozias roi de Juda porte aussi le nom d'Azarias. La montagne du Thabor s'appelle aussi Itabirium. L'Hermon est appelé par les Phéniciens Sanior, et Sanir par les Amorrhéens. La même région céleste porte trois noms, Nagob, Theman, Darom, comme vous le lisez dans Ezéchiel. Pierre est appelé Simon et Céphas. L'apôtre Judas, le *Zélate*, est nommé Thaddée dans un autre Évangile. Il y a dans tous les Livres saints bien d'autres exemples analogues; le lecteur pourra lui-même les réunir.

16. Nous voulons maintenant montrer comment sont appelés frères du Seigneur les fils de sa tante Marie, qui commencèrent par ne pas le croire, et puis embrassèrent la foi. Il se peut néanmoins qu'un membre de cette famille ait d'abord cru, tandis que les autres restèrent quelque temps incrédules, et que ce fut la mère elle-même de Jacques et de Joseph, Marie de Cléophas femme d'Alphée, cette Marie qui se trouve désignée comme la mère de Jacques le Mineur. Si c'eût été la mère de Jésus, c'est par ce titre que l'historien sacré l'eût désignée comme dans tous les autres passages; il n'aurait pas laissé une sorte d'énigme à deviner. Mais je n'irai pas prolonger sur ce point une discussion inutile. Que Marie de Cléophas soit autre que Marie de Jacques

nuncupari. Raguël socer Moysi; et Jethro dicitur Gedeon, nullis causis immutatis nominis ante præmissis, subito Jerobaal legitur. Ozias rex Juda, vicissim Azarias vocatur. Mons Thabor, Itabirium dicitur. Rarsam Hermon Phœnicæ cognominant Sanior, et Amorrhæos cognominant eum Sanir. Eadem cœli plagis tribus nominibus appellatur, Nagob, Theman, Darom, lege Ezæchiel. Petrus, et Simon dicitur et Cephæ. Judas zelotes in alio Evangelio Thaddæus dicitur; multaque alia que ad exemplum horum pertinent ipse sibi de omnibus Scripturis lector poterit congregare.

18. Nunc illud est quod conatur ostendere, quemadmodum fratres Domini appellerentur illi matertera ejus, Mariæ, qui antea non credentes, postea crediderant. Licet fieri poterit, ut uno statim credente, alii diu increduli fuerint, et hanc fuisse matrem Jacobi et Josetis, id est, Mariam Cleophæ uxorem Alphæi, et hanc dictam Mariam Jacobi minoris. Quæ si esset mater Domini, magis eam, ut in omnibus locis, matrem illius appellasset, et non aliorum dicendo matrem alterius voluisset intelligi. Verum in hac parte contentiosum fanem non traho, alia fuerit Maria

et de Joseph, je l'accorde, pourvu qu'il reste bien établi que cette dernière n'est pas la même que la mère du Seigneur. — Et pourquoi, me direz-vous, sont-ils appelés frères du Seigneur ceux qui n'étaient pas réellement ses frères? — Je dois donc vous apprendre que ce nom de frères dans les Livres saints a quatre sources diverses: la nature, la nation, la parenté, l'affection. Esaü et Jacob, les douze patriarches, André et Pierre, Jacques et Jean étaient frères par nature. Tous les Juifs s'appelaient frères entre eux, comme appartenant à la même nation; ainsi nous lisons dans le Deutéronome: « Si vous achetez un frère, un homme ou une femme de race hébraïque, il vous servira six ans; et la septième année vous le renverrez libre; » *Deut.* xv, 12; et plus loin: « Vous mettrez à votre tête et vous constituerez un prince, celui qu'aura choisi le Seigneur votre Dieu, un homme du nombre de vos frères. Vous ne pourrez pas décerner le souverain pouvoir à quelqu'un de race étrangère, parce qu'il ne serait pas un frère pour vous. » *Deut.* xxii, 1, 2. Il était dit plus haut: « Si vous apercevez le veau ou la brebis errant par un chemin, ne les abandonnez pas;

ramenez-les à votre frère. Si votre frère n'a pas de rapports avec vous, si vous ne connaissez pas le maître, vous les recueillez dans votre maison, et vous les garderez jusqu'à ce que votre frère les demande, et vous les lui rendrez. » *Deut.* xvii, 11. L'apôtre Paul dit aussi: « Je désirais être moi-même frappé d'anathème par le Christ pour le salut de mes frères, de mes proches selon la chair, qui sont les Israélites. » *Rom.* ix, 3, 4. On appelle frères par parenté ceux qui sont d'une même famille ou d'une même race, ce que les Latins désignent par paternités; car d'une seule tige sortent de nombreuses branches qui se répandent au loin; ainsi dans la Genèse, « Abraham dit à Loth: Qu'il n'y ait pas de querelle entre vous et moi, entre vos bergers et les miens, parce que nous sommes frères. Et Loth choisit la contrée du Jourdain, s'éloignant de l'Orient, et chacun d'eux se sépara de son frère. » *Genes.* xiii, 8. Or Loth n'était pas le frère d'Abraham, mais bien le fils d'Aram son frère; Aram avait engendré Loth. Il est écrit encore: « Abraham était âgé de soixante-quinze ans quand il sortit de Charan. Abraham prit avec lui Sara sa femme et Loth le fils de son frère. » *Genes.* xii, 4. S'il

Cleophæ, alia Maria Jacobi et Josetis, dummodo constet, non eandem Mariam Jacobi et Josetis esse, quam matrem Domini. Et unde, ais, fratres Domini dicitur sunt, qui non erant fratres? Jam nunc doceberis, quatuor modis in Scripturis divinis fratres dici, natura, gente, cognatione, affectu. Natara, Esaü et Jacob, duodecim Patriarchæ, Andreas et Petrus, Jacobus et Joannes. Gentis, quia omnes Judæi inter se fratres vocantur, ut in Deuteronomio: « Si autem emeris fratrem tuum, qui est Hebræus, vel quem est Hebræa, serviet tibi sex annis; et septimo anno dimittes eum liberam abs te; » *Deut.* xv, 12; et in eodem: « Constituido constitues super te principem, quem elegerit Dominus Deus tuus, eum qui ex fratribus tuis sit. Non enim poteris constituere super te hominem alienigenam, quis (fort. qui) non est frater tuus; » *Deut.* xxii, 1, 2; et rursum: « Ne viso vitulo fratris tui vel ovis ejus errantibus per viam, negligas ea; reversione reduces ea fratri tuo. Quod si non appropinquat tibi frater tuus, neque no-

veris eum, colliges ea intra domum tuam; et erunt tecum donec quaerat ea frater tuus, et reddes ei. » *Deut.* xvii, 11. Et Apostolus Paulus: « Oplabam, » inquit, « ego ipse anathema esse a Christo pro fratribus meis, cognatis secundum carnem, qui sunt Israelitæ. » *Rom.* ix, 3, 4. Porro cognatione fratres vocantur, qui sunt de una familia, id est, (a) patria; quæ Latini paternitates interpretantur; cum ex una radice multa generis turba diffunditur, ut in Genesi: « Dixit autem Abraham ad Lot: Non sit rixa inter me et te, et inter pastores meos et pastores tuos, quia homines fratres nos sumus. Ubique: « Et elegit sibi Lot regionem Jordanis, et elevavit Lot ab Oriente, et discesserunt unusquisque a fratre suo. » *Gen.* xiii, 8. Et certe Lot non est frater Abraham, sed filius fratris ejus Aram. Thara quippe genuit Abraham et Necho et Aram; et Aram genuit Lot. Et rursum: « Abraham autem erit annorum septuaginta quibusque, cum exiit de Charan. Et suscepit Abraham Saram uxorem suam, et Lot filium fratris

(a) *Id est patria.* Geniina hæc est lectio mas. cœlium, facillique lectori et subtili intelligit patrias, id est, quas patrias sive familias Latini paternitates interpretantur. Vide supra Comment. in Epist. ad Ephes. cap. 3. MARTIAR. — Malim ego legi Græce πατρίδας, quæm admodum et Victorius habet, cum antea perperam esset patrias; tametsi Latine patrias mas. efferant, atque Isidorus. Atque ea quidem vox patria a Tertulliano servata est Poem. et adversus Marcionem, ubi de Christo.

*Ad quem se curvare genu plane omne futetur, Ex quo omnis patria in cœlo terraque vocatur.*

Deumptum ex Epistola ad Ephesios cap. iii, 18: « Ex quo omnis paternitas in cœlis et in terra nominatur. » In quem locum mater Hieronymus paternitatem, inquit, que in Græco πατρίδας, in Hebræo מִשְׁפָּחָה, id est cognatio vel familia dicitur, etc. Martianum qui hæc loci subtilitelligit jibet: patrias, id est quas patrias, sive familias Latini paternitates interpretantur, » sensum Auctoris nostri minime videtur assensurus. (Edi. Mign.)

vous était possible de douter après cela que le fils du père soit lui-même appelé frère, écoutez ceci : « Lorsque Abraham eut appris que Loth son frère était emmené captif, il compta trois cent dix-huit de ses esclaves. » *Genes. xiv, 14.* Après avoir décrit l'attaque subite et le massacre nocturne, l'auteur poursuit : « Il ramena toute la cavalerie de Sodome, et reprit aussi Loth son frère. » *Ibid. 16.* C'en était assez pour démontrer ce que nous disons; mais, de peur que vous n'incidentiez encore et que vous ne cherchiez à glisser dans mes mains comme un serpent, je dois vous serrer dans les liens de l'Écriture; je ne veux pas que vous puissiez dire, en sifflant de douleur, que vous avez succombé sous une argumentation tortueuse, et non sous les témoignages des Livres saints. Jacob, fils d'Isaac et de Rébecca, fuyant les embûches de son frère, s'était transporté dans la Mésopotamie; là il retira la pierre de la bouche du puits et fit boire les brebis de Laban, frère de sa mère. « Et Jacob embrassa Rachel, éleva la voix en versant des larmes, et il signifia à Rachel qu'il était le frère de son père, le fils de Rébecca. » *Genes. xxxi, 41.* Encore ici, vous le voyez, par la même raison que plus haut, le fils de la sœur est appelé frère. Nous lisons un peu plus loin : « Or Laban dit à Jacob : Puisque vous êtes mon frère, vous ne me servirez pas gratuitement. » *Ibid. 49.* Dites-moi quelle sera votre récompense. Vingt ans

sui. » *Gen. xii, 4.* Quod si adhuc dubitas fratrem fratris filium nuncupari, accipe exemplum : « Cum autem audisset Abraham, quia captivus ductus est Lot frater suus, numeravit veruaculos suos trecentos decem et octo. » *Gen. xiv, 14.* Et cum eodem nocturni impetus descripsisset, adjecit : « Et reduxit omnem equitatum Sodomorum, et Lot fratrem suum revocavit. » *Ibid. 16.* Sufficiens hæc ad eum que diximus approbanda; sed, ne in aliquo cavilleris, et te quasi lubricus anguis evolvas, testimoniorum stringendus es vinculis, ne querulas sibilas, et dicas te magis argumentationibus tortuosus, quam Scripturarum veritate superatam. Jacob, Isaac filius ac Rebecæ, cum fratre insidias metuens Mesopotamiam perrexisset, accessit et devolvit lapidem ab ore putei, et adaquavit oves Laban fratris matris sue. *Genes. xxvii et xxxi.* « Et osculatus est Jacob Rachel, et exclamans voce sua, ploravit, et indicavit Rachel, quia frater est patris ejus et quia filius Rebecæ est. » *Gen. xxxi, 41.* Ecce et hic eadem lege qua supra, frater sororis filius appellatur. Et iterum : « Dixit autem Laban ad Jacob : Quoniam frater meus es, non servies mihi gratis. » *Ibid. 49.* Dic mihi qua

s'étaient écoulés; à l'insu de son beau-père, Jacob avait repris le chemin de sa patrie, accompagné de ses femmes et de ses enfants, lorsque Laban l'atteignit à la montagne de Galaad. Comme Laban ne retrouva pas dans les bagages les idoles que Rachel avait tenues cachées, Jacob lui fit cette réponse : « Quelle faute ai-je commise, et quel est mon délit pour que vous m'ayez ainsi poursuivi? Pourquoi donc avez-vous fouillé dans tous mes bagages? Qu'avez-vous trouvé de ce qui vous appartient? Mettez-le là sous les yeux de vos frères et de mes frères; ils jugeront entre nous. » *Genes. xxxi, 36, 37.* Quels étaient, je vous le demande, les frères de Jacob et de Laban qui se trouvaient là en cette circonstance? Esau, frère de Jacob, était absent sans nul doute, et Laban, fils de Bathuel, n'avait point de frères, il n'eût qu'une sœur, Rébecca.

17. Je pourrais multiplier à l'infini les citations de ce genre; mais, pour éviter les longueurs, je reviens au dernier point signalé dans ma division, à la fraternité par affection: cette affection est spirituelle ou simplement humaine. Au spirituel, nous tous chrétiens sommes appelés frères, comme dans ce verset : « Voyez combien il est bon, combien il est agréable pour des frères d'habiter ensemble et de ne faire qu'un. » *Psal. cxxxiii, 1.* Le Sauveur dit dans un autre psaume : « Je raconterai votre nom à mes frères. » *Psal. xi, 23.* Ailleurs il dit : « Va, dis à mes frères. » *Joan. xx, 17.* Dans

sit merces tua. Expletis itaque viginti annis, cum, ignorante socio, uxoris filisque comitatus reverteretur ad patriam, consentus est eum Laban in monte Galaad. Et cum idola que Rachel occultabat quaesita non invenisset in sarcinis, respondit Jacob, et dixit ad Laban : « Que culpa mea est, et quod delictum meum, quod persecutus es me? J'et quare scrutatus es omnia vasa mea? Quid invenisti de omnibus tuis? Pone hic in conspectu fratrum tuorum et fratrum meorum; et redarguent inter nos duos. » *Gen. xxxi, 36, 37.* Répondez, qui sint isti fratres Jacob et Laban, qui tunc fuerant in presenti. Esau certe frater Jacob absens erat, et Laban filius Bathuel fratres, excepta sorore Rebeca, non habuit.

17. Innumerabilia sunt istiusmodi libris inserta divinis. Sed, ne longum faciam, ad extremam divisionis partem revertar, id est, et affectu fratres dici, qui in duo scinduntur, in spirituale et in commune. In spirituale quis omnes Christiani fratres vocatur, ut ibi : « Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum. » *Psal. cxxxiii, 1.* Et in illo psalmo Salvatore : « Narabo, » inquit, « nomen tuum fratribus meis; » *Psal.*

le sens humain, nous sommes tous nés du même père, unis par les mêmes liens. « Dites à ceux qui vous haïssent : Vous êtes nos frères. » *Dernier chapitre d'Isaïe* selon les Septante. L'Apôtre dit également aux Corinthiens : « Si quelque frère est cité comme fornicateur, avare, adorateur d'idoles, médissant, sujet à l'ivresse ou voleur, ne prenez pas même avec lui votre nourriture. » *I Corinth. v, 11.* Il serait aisé de multiplier les exemples. Je vous demande maintenant dans quel sens vous comprenez que l'Évangile parla des frères du Seigneur. Frères selon la nature? Mais l'Écriture ne le dit pas, elle ne les appelle nullement fils de Marie ou de Joseph. Comme appartenant à la même nation? Mais il est absurde d'admettre que quelques Juifs seulement soient appelés frères, quand tous l'étaient au même titre. Selon le droit et l'esprit humain? Mais, dans ce sens, qui pouvait mieux que les apôtres être appelé frère, puisque le Sauveur les instruisait en particulier, les désignait lui-même par le nom de mères et de frères? Si c'est parce que tous les hommes sont frères, il était absurde d'invoquer ce titre particulier : « Voilà vos frères qui vous cherchent; » une telle fraternité appartient à tous sans distinction. Reste donc à dire, d'après l'interprétation déjà donnée, qu'ils étaient appelés frères à cause de leur parenté, non dans aucune des trois autres significations. C'est comme Loth était le frère d'Abraham, comme Jacob celui de

xi, 23; et alibi : « Vade, dic fratibus meis. » *Joan. xx, 17.* Porro in commune, quia omnes ex uno patre nati, pari inter nos germanitate conjungimur. « Dicite, ait, his qui oderunt vos : Fratres nostri estis. » *Isa. ult. cep. sec. lxx.* Et Apostolus ad Corinthios : « Si quis frater nominatur fornicator, aut avarus, aut idolis serviens, aut maledicus, aut ebrius, aut rapax, cum ejusmodi nec cibum sumere, » *I Cor. v, 11.* et cætera his similia. Interrogo nunc, juxta quem modum fratres Domini in Evangelio intelligas appellari. Juxta naturam? Sed Scriptura non dicit, nec Marie eos vocans filios, nec Joseph. Juxta gentem? Sed absurdum est, ut pauci ex Judæis vocati sint fratres, quum omnes qui ibi erant hæc lege Judæi fratres potuerint appellari. Juxta affectum humani juris ac spiritus? Verum si sic, qui magis fratres quam Apostoli, quos docebat intrinsicè, quos matres vocabat et fratres? Aut si omnes quia homines, fratres, stultum fuit nuntiare quasi proprium : « Ecce fratres tui quærentes (al. querunt) te, » cum generaliter omnes homines hoc jure sint fratres. Restat igitur ut juxta superiores expositionem, fratres eos intelligas appellatos cognatione, non affectu, non

Laban; c'est encore ainsi que les filles de Salphaad reçoivent l'héritage en même temps que leurs frères, ainsi qu'Abraham prit Sara sa femme pour une sœur; car il disait : « Elle est ma sœur de père, mais non de mère; » *Genes. xx, 11;* ce qui signifie qu'elle était la fille d'un frère, non celle d'une sœur. Et comment supposer qu'Abraham, un homme juste, aurait pris pour épouse la fille de son père, lorsque, pour épargner les oreilles des premiers hommes, l'Écriture sainte ne voulut pas même nommer une pareille monstruosité, la laissant seulement à comprendre? Dans la suite, Dieu la proscrivait par sa loi avec cette sanction terrible : « Celui qui prendra pour femme sa sœur de père ou de mère, et qui aura vécu avec elle dans des rapports criminels, vous le tiendrez pour un opprobre; l'un et l'autre seront exterminés devant les enfants de leur race. Il a fait éclater la honte de sa sœur, il subira les conséquences du mal. » *Levit. xvii, 9.*

18. O le plus inhabile des hommes, vous n'avez donc pas lu cela; laissant de côté le vaste océan des Écritures, vous avez tourné toute votre fureur à insulter la Vierge, semblable à ce personnage des récits fabuleux, qui, se voyant perdu dans le vulgaire, et n'étant capable d'imaginer aucune grande action pour sortir de son obscurité, incendia le temple de Diane; qui de plus, personne ne dénonçant le sacrilège, se produisit

gentis privilegio, non natura. Quomodo Lot Abraham, quomodo Jacob Laban est appellatus frater, quomodo et Eliæ Salphaad accipiunt Clerum inter fratres suos, quomodo et Abraham ipse Saram sororem suam habuit uxorem; etenim ait : « Vere soror mea est, de patre, sed non de matre; » *Genes. xx, 11;* id est, frater est filia, non sororis. Alioqui quale est ut Abraham vir iustus patri sui filiam comitatum sanctitatem ipsius Scriptura non nominet, malens intelligi, quam proferri; et Deus lege postea sanciat, ac minime : « Qui acciperit sororem suam de patre suo, vel de matre sua, et viderit turpitudinem illius, opprobrium est; et exterminabuntur eorum filii generis sui. Turpitudinem sororis sue detexit, peccatum suum recipiet. » *Levit. xviii, 9.*

18. Imperitissime hominum, ista non legeras, et tota Scripturarum pelago derelicto, ad injuriam Virginis tuam rabiem contulisti, in exemplum ejus quem fabulæ ferunt, cum vulgo esset ignotus, et nihil boni posset facinoris expositionem, quo nobilis fieret, Diane incendisse templum; et nullo prædente sacrilegium, fertur

lui-même en public, ajoute-t-on, redisant à haute voix qu'il était l'auteur de l'incendie; les principaux d'Éphèse lui ayant demandé dans quel but il avait commis cet acte, il répondit: Ne pouvant pas acquérir la renommée par le bien, j'ai voulu l'obtenir par le mal. Voilà ce que nous raconte l'histoire grecque. Pour vous, c'est le temple même du Seigneur que vous avez incendié, vous avez profané le sanctuaire de l'Esprit saint, en faisant partir de là un quadrige de frères, sans compter une foule de sœurs. Unissant votre voix à celle des Juifs, vous dites encore: « N'est-ce pas là le fils de l'ouvrier? Sa mère ne s'appelle-t-elle pas Marie, et ses frères, Jacques et Joseph, Simon et Judas, ainsi que toutes ses sœurs, ne sont-ils pas au milieu de nous? » *Math.* xiii, 55; *Marc.* vi, 3. Quand on dit tous, on parle de la tourbe. Qui vous connaissait avant ce blasphème, je vous en prie, qui vous estimait la valeur d'une obole? Vous avez acquis ce que vous désiriez; vous voilà fameux dans le crime. Moi-même qui maintenant écris contre vous, bien que demeurant dans la même ville, j'ignorais que vous étiez d'une blancheur repoussante, comme on le dit. Je ne relève pas vos défauts de style; votre livre en est plein. Je tais votre ridicule exorde. O temps! ô mœurs! Je n'exige pas l'éloquence; comme vous en êtes dénué, vous

ipse in medium processisse, clamitans sese incendium subiecisse; seiscitantibus Ephesi principibus, quam ob causam hoc facere voluisset, respondisse: ut quia bene non poteram, male omnibus innotescerem. Et hoc quidem Græca narrat historia. (a) Tu vero Templum Domini corporis succendisti, tu contaminasti sanctuarium Spiritus Sancti, ex quo vis quadrigem fratrum et sororum processisse congerim. Denique cum Judeis voce sociata, dicis: « Nonne hic est fabri filius? Nonne mater ejus dicitur Maria, et fratres ejus Jacobus, et Joseph, et Simon, et Judas, et sorores omnes apud nos sunt? » *Math.* xiii, 55; *Marc.* vi, 3. Omnes, nisi detorba, non dicitur. Quis, te oro, ante hanc blasphemiam moverat, quis depudici suppulabat? Consecutus es quod volebas, nobilis es factus in scelere. Ego ipse qui contra te scribo, cum in eadem tecum Urbe consistam, albus, ut aiunt, atterve sis, nascio. (b) Pretermitto vitia sermonis, quibus omnis liber tuus scateat

(a) Vide Strabonem lib. xiv, Solinum lib. xxiii, Val. Max. lib. viii, c. 45, etc.

(b) *Albus, ut aiunt.* Cæro hoc ait Philipp. 2; Quintilianus lib. 11, cap. 2; Item Horatius lib. 2 Epist. ad Julium Florum, etc. — *Item ex-rosio satis: Albus, ut aiunt, atterve sis, etc.*, quasi albus utri comparat. Vetus Edit. addit etiam glossam istammodi: *Quare balbatus et crebescis? Proverbum illud notum est Cæronis, Quislibet, Hæc, aliusque, notante Gravio. Paulo post pro Adulatum exordium, malum ego ridiculum exordium legi. Nota scœnica exordia et ridicula. Catullus, Carm. xci:*

*Nil nimium studeo, Cæsar, tibi velle placere,  
Nec scire utrum sis albus an ater homo.*

J'avez emprunté du frère Cratérius. Je ne demande pas la beauté de langue, encore une fois je cherche la pureté de l'âme. Aux yeux des chrétiens, c'est un affreux solécisme que le vice, une parole ou bien une action mauvaise. Je me hâte de finir, et je vous renferme dans un dilemme interrogatif; je procède avec vous comme si j'en avais encore rien dit. Quelques-uns sont appelés frères du Seigneur dans le même sens que Joseph est appelé son père. « Votre père et moi vous cherchions en pleurant. » *Luc.* i, 48. C'est la mère qui parle de la sorte, et non les Juifs. L'Évangéliste lui-même avait dit dans sa narration: « Son père et sa mère demeuraient étonnés de ce qu'on disait de lui. » *Ibid.* 33. Dans d'autres passages que nous avons énumérés déjà, ils sont appelés ses parents. De peur que vous m'objectiez par hasard la diversité des copies, quand vous avez eu la démence de croire que les exemplaires grecs étaient falsifiés, je passe à l'Évangile de Jean, dans lequel il est écrit en toutes lettres: « Philippe rencontra Nathanael, et lui dit: Celui que Moïse a prophétisé dans la loi, ainsi que les prophètes, nous l'avons trouvé, Jésus, fils de Joseph de Nazareth. » *Joan.* i, 43. Cela ne manque pas certainement dans votre exemplaire. Dites-moi donc comment Jésus était fils de Joseph, lorsqu'il est indubitable qu'il a été

Taceo ridiculum exordium. O tempora! o mores! Non quero eloquentiam; quam ipse non habens, in fratre Craterio requisisti. Non, inquam, flagito linguæ nitorem, animæ quero puritatem. Apud Christianos enim solécismus est magnus et vitium, turpe quid vel rare, vel facere. Ad calcem venio, et te coruta interrogatione concludo, sique tecum agam, quasi superius nihil egerim. Eodem modo dictos esse fratres Domini, que Joseph dictus est pater: « Ego, » inquit, « et pater tuus dolentes querebamus te. » *Luc.* i, 48. Mater hæc loquitur, non Judæi. Et ipse Evangelista referens: « Eterant pater et mater illius admirantes super his que dicebantur de eo, » *Ibid.*, 33, et his similia, quæ jam enumeravimus, in quibus parentes vocantur. Ac ne forte de exemplariorum varietate causeris, quia libi stultissime persuasisti Græcos codices esse falsatos, ad Joannem Evangelium venio, in quo planissime scribitur: « Invenit Philippus Nathanael, et ait illi: Quem scri-

formé par l'opération de l'Esprit saint. Joseph était réellement son père? Quelque aveugle que vous soyez, vous n'oseriez pas le prétendre. Ne le croyait-on pas tel? Eh bien, raisonnons des frères comme nous devons raisonner du père.

10. Mais, puisque nous voilà sortis du milieu des brisants et des écueils, déployons la voile, et jetons-nous sur la conclusion qu'un homme qui se prétend savant tire des témoignages de Tertullien et de Victorin, évêque de Pétabion. Quant à Tertullien, je ne dirai de lui qu'une chose, c'est qu'il ne fut pas l'homme de l'Eglise. Pour ce qui regarde Victorin, j'affirme qu'il parle dans le même sens que les Évangélistes, en admettant des frères de Jésus, jamais des fils de Marie; que cette fraternité, dans sa pensée comme dans la nôtre, est celle de la parenté, non de la nature. Mais nous nous arrêtons à des inepties, et, laissant la source de la vérité, nous poursuivons les ruisseaux de l'opinion. Ne m'est-il pas facile de vous opposer la série tout entière des anciens écrivains: Ignace, Polycarpe, frénée, Justin le martyr, et tant d'autres hommes apostoliques, qui dirigèrent des volumes entiers pleins d'éloquence et de sagesse contre Ebion, Théodote et Valentin, ces précurseurs de vos aberrations? Si jamais vous aviez lu ces livres, vous seriez plus prudent. J'aime mieux répondre

sommairement à chaque chose en particulier que m'arrêter plus longtemps à des considérations générales, propres uniquement à grossir un volume.

20. J'attaque de front maintenant la comparaison que vous avez faite entre le mariage et la virginité, dans laquelle vous avez cru déployer une véritable éloquence. Le rire nous a pris et cet adage nous est venu à la pensée: « Nous avons vu danser et sautiller un chameau. » Vous dites: « Faut-il mettre les verges au-dessus d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, qui vécurent dans le mariage? Chaque jour de nouveaux enfants ne sont-ils pas formés par la main de Dieu, et devons-nous rougir de croire que Marie ait aussi vécu dans le mariage après l'enfantement? Si cela leur paraît une chose honteuse, ils n'ont qu'à repousser également toutes les conséquences inséparables d'un enfantement humain; car ceci répugne encore beaucoup plus que cela. — Accumulez, si cela vous convient, toutes les autres humiliations de la nature, les neuf mois de grossesse, les ennuis, les fatigues, les douleurs, le sang et les langes. Ajoutez de plus la dureté de la crèche, les vagissements de l'enfant, la circoncision huit jours après, le temps de la purification, pour en tirer la preuve qu'il était impur. Nous n'en rougissons pas, nous ne le

Byzantium, Voluntinum, hæc eadem sentientes, plena sapientie volumina conscripserunt? Que si legisses aliquando, plus speres. Sed melius puto breviter ad singula respondere, quam diutius immorando, volumen extendere.

20. In illud nunc impetum facio, in quo tu virginitatem et nuptias comparando, disertus esse voluisti. Risimus in te proverbium: « Camelum vidimus saltitantem. » Dicis: « Numquid meliores sunt virgines Abraham, Isaac, et Jacob, qui habuere conjugia? Numquid non quotidie Dei manibus, parvuli finguntur in ventribus, ut merito eberescere debeamus Mariam nupsisse post partum? Quod si hoc illis turpe videtur, superest ut non credant etiam Deum per genitalia virginis natum. Turpis est enim, juxta eos, Deum per virginis pudens genitum, quam virginem suo viro nupsisse post partum? Junge si libet et alias naturæ contumelias, novem mensibus uterum insolescentem, fastidium, partum, sanguinem, pannos. Ipse tibi describitur infans, tegmine membrorum solto convolutus. Ingerantur dura præsepia, vagitus parvuli, octavæ diei circumcisio, tempus purgationis, ut probetur immu-

(a) *Victorini Petabionensis episcopi.* Reddit error veterum eilidionum, que, ut supra libro de Viris Illustribus, legunt hic *Pictacienis episcopi*, pro eo quod *Petabionensis episcopi*. Vide supra annotationes nostras in librum de Scriptoribus Ecclesiasticis in Victorino. *Mantua.*

passons sans silence. Plus est humiliant ce qu'il a souffert pour moi, plus j'ai suis redevenable. Vous avez beau tout remuer, vous ne présenterez rien de plus ignominieux que la croix, que nous professons néanmoins, en laquelle nous croyons, par laquelle nous triomphons de nos ennemis.

21. Mais, si nous ne refusons pas d'admettre ce qui est écrit, nous repoussons ce qui ne l'est pas. Nous admettons un Dieu né d'une Vierge, parce que nous le lisons. Nous rejetons l'idée que Marie ait vécu dans le mariage après l'enfantement, parce que nous ne le lisons pas. Nous ne parlons pas ainsi pour condamner le mariage, dont la virginité elle-même est le fruit; c'est plutôt parce qu'il ne nous est pas permis de juger témérairement des hommes justes. Nous pourrions, en effet, en nous lançant au hasard dans les plus simples conjectures, prétendre que Joseph eut plusieurs femmes à l'exemple d'Abraham et de Jacob, et que de ces femmes étaient nés les frères du Seigneur; ce que du reste quelque-uns

disent. Non erubescimus, non silemus. (c) Quanto sunt humiliora que pro me passus est, tanto plus illi debeo. Et cum omnia replicaveris, cruce nihil contumeliosius proferes; quam profiteremur, et credimus, et in qua de hostibus triumphamus.

21. Sed ut hæc que scripta sunt non negamus, ita ea que non sunt scripta reutimus. Natam Deum esse de Virgine credimus, quia legimus. Mariam nupsisse post partum non credimus, quia non legimus. Nec hoc ideo dicimus, quo nuptias condemnemus, ipsa quippe virginitas fructus est nuptiarum; sed quod nobis de sanctis viris temere estimare nihil liceat. Possimus enim hac estimatione possibilitatis confendere plures quoque uxores habuisse Joseph, quia plures habuerit Abraham, plures habuerit Jacob, et de his esse uxorios fratres Domini, quod plerique non tam pia

(c) Exponit bene Hieronymus locum S. Hieronymus Toletanus episcopus, qui circa medium sæculi a Christo usque septimi floruit, in Sermone de Perfectione et Purificatione S. Mariæ, exijs verba, tametsi forte plura quam Notarium brevitas patitur, describere tamens est operæ pretium. « Dure igitur, » inquit, « Christus primogenitus appellatur ex Virgine, non quod vulvam rexerit Virginis, et saltem receverit partum, sed quia qui erat ab initio primogenitus totius creaturæ, natus est ex ea et ipse, tam unigenitus, quam et primogenitus, eo quo voluit, natus, cum genitus et sine dolore parturitus... Quibus profecto Catholicæ veritatis regulis, hinc inde patet sensus: quia nemo, nisi hæreticus, quod contra Hebræorum legem natura natum, neque aliter quam ut ceteri nascerentur infantem, Quanavis enim doctor Hieronymus in eo opere, quod contra Hebræos videtur ex hoc agere, videtur se cœsisse; et eo in loco ubi ait, de hospitio virginis non enim mensuram et de veritate sanctorum, quod ille hæreticus insulando proposuerat, quasi majestati divine esset indignum, ad tantam dignitatem se humiliare, ut inter vetera sanctorum, quod ille hæreticus vertit. Cui e contrario egregius ille veritatis asseritor, non celando, ut isti voluit, sed dignationem gloriosissime humilitatis Dei auxilio commendando, ait: « Quanto vilior et inhonestior pro nobis illa majestas divina assumpsit, aut sustinet, tanto citius nos relevat, et propensius honorandus est. Tali namque sensu, etsi non ceteros verbis, in quantum recolo, eidem respondens hæreticus, videtur beate Virgini non infamiam ullius collationis, aut potestatem peccati intulisse; sed dignationem divinam et examinationem immensus, et in forma servi, receverit satis commendasse. Non ut Virginem vexatam a Domino et exhorantem ostenderet; sed ut elevariam sui conditoris, etiam homines illi hæretici demonstraret. Hebreo non cessit istis cum Helvidio errantibus, sed corrigent; ut discerent, non inflamare Virginem, et Domini non derogare in forma servi humilitatem. Non enim pudicitiam ejus in aliquo lesasse dicit, qui tantum in ejs laude triumphat: neque ad hoc cessit adversarius, qui pro eo tantum et tam diu dimicavit verbi gladio; cui Deus contra hostes ejus, tantam resistendi contulit gratiam, revincendo prædicit virtutem, ut omnino contra eum andeat insurgere.

tandis que nous en suivons un autre, nous sur qui courent les derniers siècles. Tant que prévalut cette loi: Croissez et multipliez-vous, remplissez la terre; » *Gen.* 1, 28; ainsi que cette sentence: « Malédiction sur la femme stérile, qui ne laisse pas de postérité dans Israël, » *Isa. ult.* d'après les Septante, tous mariaient et se mariaient, tous abandonnaient leurs parents pour s'attacher à leur femme. Plus tard retentit cette parole: « Le temps est court; ceux qui ont une femme doivent par conséquent vivre comme s'ils n'en avaient pas; nous attachant au Seigneur, nous devenons avec lui un même esprit. » *Corinth.* vi, 29. Et pourquoi? « Parce que celui qui n'a pas de femme, a dans la pensée les choses du Seigneur, ne cherche qu'à plaire à Dieu. Celui qui vit avec une femme, est en sollicitude pour les choses du monde présent, préoccupé de plaire à sa femme. La femme mariée reste comme partagée; mais la vierge, celle qui n'est pas mariée, pense aux choses de Dieu, désirant uniquement être sainte de corps et d'esprit; tandis que celle qui est mariée s'occupe des choses du monde, et des moyens de plaire à son mari. *Ibid.* 32 et seq. Pourquoi vous récrier? pourquoi vous insurger? C'est le vase d'élection qui parle de la sorte: « La femme mariée est comme partagée; et la vierge... » Comprennez quel est le bonheur de celle qui n'a plus même le nom de son sexe. Non, la vierge ne porte plus le nom de femme.

sententie, et illi nos, in quos fines seculorum decurrunt. Quamdiu lex illa permansit: « Crescite, et multiplicamini, et replete terram; » *Genes.* 1, 28; et: « Malédiction sterilitatis, que non parit semen in Israël, » *Isai. ult.* sec. LXX, nubehant omnes, et nubebantur, et delectatis parentibus, fiebant una caro. Quando vero vox illa perterrita: « Tempus breviatum est; reliquum est ut et qui habent uxores, sicut sint quasi non habeant; adherentes Domino, unus cum eo efficiantur spiritus. » *I Cor.* vi, 29. Et quare? « Quia qui sine uxore est, cogitat ea que Dei sunt, quomodo placeat Deo. Qui autem cum uxore est, sollicitus est que sunt hujus mundi, quomodo placeat uxori. Et divisa est mulier: ut sit sancta corpore et spiritu. Nam que nupta est, cogitat que sunt mundi, quomodo placeat viro. » *Ibid.*, 32 et seq. Quia oblatares? quid repagnas? Vas electionis hæc loquitur: « Divisa est, » dicens, « mulier, et virgo... » Vide quante felicitatis sit, que et nomen sexus amiserit. Virgo jam mulier non vocatur. « Que non est nupta, cogitat que sunt Domini, ut sit sancta corpore et spiritu. » Virginis definitio, sanctam esse corpore

« Celle qui n'est pas mariée pense aux choses du Seigneur, désirant uniquement être sainte de corps et d'esprit. » Telle est la définition de la sainte de corps et d'esprit; car la virginité corporelle ne sert de rien, quand on a perdu celle de l'âme. « Celle qui est mariée pense aux choses du monde, aux moyens de plaire à son mari. » Pensez-vous qu'il n'y ait aucune différence entre vaquer à l'oraison, le jour et la nuit, vaquer aux jeunes, et se parer dans l'attente de son mari, orner son visage, alanguir son pas, exagérer les caresses? L'une n'aspire qu'à s'enlaidir, à jeter un voile injurieux sur les dons de la nature; l'autre se peint devant son miroir, et s'efforce de paraître plus qu'elle n'est, insultant à l'Artiste suprême. D'un côté, les enfants habillent, les domestiques s'agitent avec bruit, les plus grands enfants obsèdent et fatiguent, il faut supporter les frais et pourvoir aux dépenses de la famille; d'un autre côté, la pénible surveillance des serviteurs occupés à préparer les repas et de ceux qui travaillent à la confection des bâtiments et du linge; et voilà le mari qui s'annonce et survient avec ses compagnons. Sembable à l'hirondelle qui vole dans tous les sens, la femme parcourt tous les recoins de sa maison, pour s'assurer que chaque chose soit en bon ordre, le lit bien tendu, le pavé reluisant, les coupes ornées, le repas prêt à point. Dites-moi, je vous prie, que

et spirito; quia nihil prosit carnem habere virginem, si mente quis nupsert. « Que vero nupta est, cogitat que sunt mundi, quomodo placeat viro. » Idem tu putas esse diebus vacare jejuniis; et ad adventum mariti explorare faciem, gressum frangere, simulare blanditias? Illa hoc agit, ut turpior appareat, et nature hominum infuset injuria; hæc ad spemque pigritior, et in contumeliam artificis conatur pulchrior esse quam nata est. Inde infantæ garrulæ, familia presterpit, liberi ab oculis et ab ore dependent, computantur sumptus, impendia preparantur; hinc corocum sœcincta manus carnes terit, hinc texturium cubra commurmurat, nuntiator interim vir renisse cum sociis. Illa ad hircunialis modum lustrat universa penetratis, si torus rigeat, si pavimenta verrerint, si ornata sint poenila, si prandium preparatum. Responde, quomodo inter ista ubi sit Dei cogitatio? Et hæc felices domos? Caterum ubi tympana sonant, hinc tibiam claudis, lyræ garrat, cybalium concrepat, quis ibi Dei timor? Parasitus in contumelias gloriarit; ingreditur expositæ libidinum victimæ, et tenuitate vestibulum nudæ impudicis oculis ingeritur. Illis infelix uxor, aut lætatur, et perit; aut offenditur,

devient au milieu de tout cela le souvenir de Dieu? Voilà donc les familles estimées heureuses? Et puis lorsque les peaux tendues sont en vibration, que la flûte jette ses sons criards, que la lyre gazouille, que les cymbales retentissent, que devient la crainte de Dieu? Le parasite se plaît dans l'abjection, les femmes perdues sont introduites, et leur aspect seul est un outrage à la pureté comme à l'honneur d'une maison. Ou bien la malheureuse épouse applaudit, et c'en est fait d'elle-même; ou bien elle est indignée, et de là les querelles. La discorde apparaît, prélude de la répudiation. S'il existe encore quelque maison où ne régneront pas ces usages, rare oiseau dans notre temps, quelle est la femme que le gouvernement même d'une maison, l'éducation des enfants, les soins qu'exige le mari, la correction des domestiques, ne détournent pas de la pensée de Dieu? « Sara avait vieilli, » est-il dit dans l'Écriture sainte, *Genes. xviii*, 11. Après cela il dit à Abraham: « Quoi que te dise Sara, écoute sa parole. » *Ibid.* *xxi*, 12. Une femme désormais affranchie des angoisses et des douleurs de la maternité, qui n'est plus femme en quelque sorte, échappe à la malediction de Dieu; ce n'est plus elle qui doit se soumettre à l'homme, c'est l'homme plutôt qui lui est soumis, puisqu'il reçoit cet ordre de la bouche même du Seigneur: « Quoi que Sara vous dise, écoutez sa parole; » c'est alors qu'ils s'adonnent à l'oraison. Dans les

et maritus in jurgia concitatur. Hinc discordia, seminarium repudiū. Aut si aliqua invenitur domus, in qua ista non fiat, que rara avis est, tamen ipsa dispensatio domus, liberorum educatio, necessitates mariti, correctio servulorum, quam a Dei cogitatione non avocet? « Defecerunt, » inquit Scriptura, « Seræ muliebria. » *Gen. xviii*, 11; post quod dicitur ad Abraham: « Omnia quæcumque dicit tibi Sara, audi vocem ejus. » *Gen. xxi*, 12. Quæ non est in partu anxietas et dolor, que deficientibus menstrui crurios officii, mulier esse desinit, a Dei maledictione fit libera; nec est ad virum conversio ejus, sed e contrario vir subicitur ei, et Domini ei voce præcipitur: « Omnia quæcumque tibi dicit Sara, audi vocem ejus; » et sic incipiunt vacare orationi. Quia quædam in conjugio debitum solvitur, orandi præteritur instantia.

23. Non negamus viduus, non negamus maritatus (al. *maritas*), sanctas mulieres inveniri; sed quæ uxores

(a) Veteres edidit *majoris est meriti*. Veronensis liber *majoris est meritis*. Martinianus *mercedis*, qui et *pretii* in aliquot mss. invenisse se dicit. Sed illud ab eo atque aliis peccatum est, quod mox legerint *dereliquit pro delinquit*, quemadmodum ex Veronensi emendamus. — *Majoris est mercedis*. Edidit, *majoris est meriti*; at mss. cõlicæ, *majoris est mercedis*, vel *majoris est pretii*; nullus habet, *majoris est meriti*.

devoirs du mariage, la prière est loin d'être continue.

23. Nous n'entendons pas nier qu'on rencontre de saintes femmes parmi les veuves et les personnes mariées, mais quand elles ont cessé d'être femmes, quand elles savent imiter dans cet état la chasteté des vierges. Voilà ce que l'Apôtre déclare en peu de mots, le Christ parlant en lui: « Celle qui n'est pas mariée pense aux choses de Dieu, comment elle pourra lui plaire; tandis que la femme mariée pense aux choses du monde, aux moyens de plaire à son mari. » Il laisse à notre intelligence le soin de développer sa pensée, il n'impose aucune nécessité ni ne tend un piège à personne, se bornant à persuader ce qu'il y a de plus beau, exprimant le désir que tous soient comme lui-même. Sans doute il ne tient du Seigneur aucun précepte concernant la virginité, parce qu'elle est au-dessus de l'homme; on eût pu l'accuser de témérité, de lutter en quelque sorte contre la nature, s'il avait dit d'une certaine façon: Je veux que vous soyez comme sont les anges; et de là vient que la virginité donne droit à une plus haute récompense, parce qu'elle renonce à ce qui ne serait pas après tout un péché. Mais il ajoute dans le contexte: « Je vous adresse seulement un conseil, comme ayant obtenu miséricorde de la part du Seigneur, afin d'être fidèle. J'estime donc que c'est une bonne chose sous le

esse desiderint, quæ in ipsa necessitate conjugii virginum imitentur castitatem. Hoc est, quod Apostolus breviter, Christo in se loquente, testatus est: « Inmupta cogitat quæ Dei sunt, quomodo placeat Deo; mupta vero cogitat quæ sunt mundi, quomodo placeat viro; » nobis super hoc campum intelligentiæ derelinquens. Neque tamen alieni necessitatem imponit aut laqueum; sed id quod honestum est suadet, volens omnes esse sicut seipsum. Et quanquam de virginitate præceptum Domini non habet, quia ultra homines est, et quodammodo impudens erat, adversum naturam cogere, alioque modo dicere: Volo vos esse quod Angeli sunt; unde et virgo (a) majoris est mercedis, dum id continent, quod si fecerit non delinquit. Nihilominus in coherentibus infert: « Consilium autem do, tanquam misericordiam consecutus a Domino, ut sim fidelis. Existimo ergo hoc bonum esse propter instantem necessitatem; quia bonum est homini sic esse. » Quæ est

coup de la nécessité; car il est bon que l'homme soit ainsi. » Quelle est cette nécessité? « Malheur aux femmes qui seront enceintes ou nourries en ce jour. » *Matth. xxiv*, 12; *Marc. xiii*, 17. La forêt pousse, pour être coupée plus tard. Le champ est ensemencé, pour que la moisson lève. Le monde est déjà plein, la terre peut à peine contenir ses habitants. Chaque jour les guerres nous émondent, les maladies éclaircissent nos rangs, les naufrages nous engloutissent et cela ne nous empêche pas de nous disputer l'espace? De ce nombre sont ceux-là mêmes qui suivent l'Agneau, *Apoc. ii*, qui n'ont pas souillé leurs vêtements, qui sont demeurés vierges. Remarquez la force de cette expression. Pour moi, je n'ose pas l'expliquer, de peur de m'exposer aux calomnies d'Helvidius. Vous dites qu'il y a des vierges qui tiennent des hôtelleries; et moi je vais plus loin, je dis qu'il y en a d'adultères, et, ce qui vous étonnera beaucoup plus encore, qu'il y a des clercs hôteliers et des moines scandaleux. Qui ne comprend dès l'abord que ce sont là tout autant de contradictions choquantes? Mais est-ce la

faute de la virginité si des personnes se couvrent de ses livrées pour s'adonner au désordre? Laisant de côté les autres pour ne m'occuper que de la vierge, j'ignore si la personne occupée d'un tel trafic garde la virginité corporelle; et que je sais, c'est qu'elle n'a pas la virginité de l'âme.

24. Nous avons imité les rhéteurs, nous avons quelque temps joué les déclamations oratoires. C'est vous qui nous avez poussé là, Helvidius, en soutenant que la gloire des vierges ne l'emporte pas sur celle des personnes mariées, alors que l'Évangile nous inonde de lumières. Or je suppose que, succombant sous la vérité, vous allez calomnier ma vie, vous venger par la détraction, imitant en cela ces misérables femmes qui vont se cacher dans d'obscurs recoins pour maudire leurs maîtres. Je vous prévins que vos injures me seront un honneur, puisque vous me déchirez de cette même bouche qui n'a pas craint de s'attaquer à Marie, et que les aboiements de la même faconde confondront le serviteur de Dieu avec sa Mère.

ista necessitas? « Væ prægnantibus et nutritibus in illa die. » *Matth. xxiv*, 19; *Marc. xiii*, 17. Ideo silva succrescit, ut postea recidatur. Ideo ager seritur, ut metatur. Jam plenus est orbis, terra nos non capit. Quotidie bella nos secant, morbi subtrahunt, naufragia absorbent; et nihilominus de terminis litigamus? De hoc numero sunt illi, qui Agnum sequuntur, *Apoc. ii*, qui vestimenta sua non coquinaverunt, virgines enim permanerunt. Observa quid significet, *coquinaverunt*. Ego non audeo exponere, ne Helvidius calumnietur. Quod autem ais quosdam esse virgines tabernarias; ego tibi plus dico, esse in his et adulteras, et, quo magis mireris, clericos esse caupones et monachos impudicos. Sed quis non stultim intelligat, nec tabernariam virginem, nec adulterum monachum, nec clericum

posse esse cauponem? Numquid virginitalis (al. *virginitas*) est culpa, si simulator virginitalis in crimine est? Ego certe, ut alius personis pretermisiss ad virginem veniam, quam institutorias exercet artes, nescio an corpore, quod scio, spiritu virgo non permanet.

24. Rhetorici sumus, et in morem declamatorum, paululum insimus. Tu nos, Helvidi, coegisti, qui jam Evangelio coruscante, ejusdem vis esse glorie virgines et maritatus (al. *maritas*). Et quis arbitratur te veritate superatum, ad detractionem vite mee et ad maledicta converti (solent enim hoc et mulierculæ facere, quæ victorios dominis male optant in angulis), illud dico præveniens, gloria mihi fore tua convicia, cum eodem quoque Maria detraxisti, ore me laceres, et cauinam facundiam servus Domini pariter experiat et Mater.